



ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES MARCHÉS
FINANCIERS

LES PROFESSIONNELS DE LA BOURSE & DE LA FINANCE

Délibérations

Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers

Réunion du 17 septembre 2021

Etaient présents :

Pour l'AMAFI

Mme Clio Cordaville
M. Jean-Bernard Laumet
Mme Laurence Le Vlegant

Pour les Organisations syndicales

CFDT Bourse: Nathalie Berthet
CFTC MF : Loubna Daoudi
CGC MF: Gonzague Guez
FO Bourse: Philippe Legendre
SPI MT : Isabelle Fauvel-Longo

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Participaient également : Mmes Ashley Berne (AMAFI)
Mathieu Carrier (OCPO Atlas)
Solange Chappelart (OPCO Atlas)
Sabine Faist (OPCO Atlas)

Cette réunion fait suite à la Commission paritaire du 1^{er} septembre dans laquelle la présentation des livrables de l'étude relative à la cartographie des métiers dans la branche n'avait pas permis de traiter les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la commission paritaire du 9 juillet 2021
2. Etude « cartographie des métiers » : présentation et validation des livrables
3. Point d'actualité par l'OPCO Atlas
4. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la commission paritaire du 9 juillet

En l'absence de remarques, le compte rendu est validé par l'ensemble des participants.

II. Etude « cartographie des métiers » : présentation et validation des livrables

Lors de la réunion du 1^{er} septembre 2021, une présentation de l'étude a été réalisée.

La Commission paritaire valide l'étude et, de ce fait, la fiche recette sans réserve. Elle précise cependant, qu'une demande de vérification des autorisations de diffusion pour les 2 vidéos témoignages du négociateur et du spécialiste conformité a été demandée notamment compte tenu du fait que leurs identités et leurs lieux de travail sont identifiables.

III. Point d'actualité par l'OPCO Atlas

- **Une présentation de la consommation du PDC moins de 50 est réalisée. Il est constaté qu'une grande partie du budget a été consommée, le taux d'avancement étant de 94% à fin aout 2021.**

La Commission paritaire a décidé de bloquer l'accès au PDC moins de 50, aux entreprises y ayant déjà bénéficié afin de réserver le budget restant à celles qui n'en ont pas encore fait l'usage. Cette ouverte aux nouvelles entreprises se fait selon les critères votés lors de la Commission paritaire de juillet 2021.

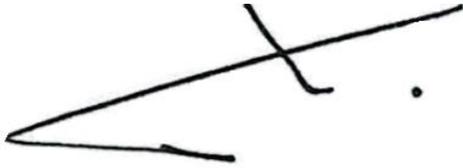
La Commission paritaire donne également son accord pour participer à un courrier rédigé par la SPP dans lequel il sera demandé à bénéficié d'une part des réserves de la CPT de moins de 50. Le montant de cette part doit être déterminé lors de la SPP en fonction des chiffres actualisés qui seront fournis par Atlas, pour examen à la CPT du 5 octobre.

- **Une présentation du dispositif de l'EDEC est réalisée par l'OPCO Atlas.**

La Commission paritaire donne son accord pour s'engager au titre de l'EDEC afin de permettre aux entreprises de bénéficier de ce dispositif s'il est confirmé que cela n'empêchera aucune action branche ou interbranche spécifique sur le même type de sujet.

Fait à Paris, le 21 septembre 2021

Signatures

<p>Association française des marchés financiers (AMAFI) Jean-Bernard Laumet</p> 	<p>CFDT Bourse Nathalie Berthet</p> 
<p>CFTC Marchés financiers Loubna Daoudi</p> 	<p>CGC Marchés Financiers Gonzague Guez</p> 
<p>FO Bourse Philippe Legendre</p> 	<p>SPI MT Isabelle Fauvel Longo</p> 

Ⓚ Ⓞ Ⓝ